

COMMUNE DE SAINT-SEVERIN - 16390

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 21 FEVRIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-ET-UN DU MOIS de FEVRIER à 18 H 00 le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - GENDRON Teddy - MERCIER Bruno - MOREAU Jean Clément - MORGAN Andréa - PLANTIVERT Marie Edith - SIMONET Sylvette - SOCHARD Jacky - TELEMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : TELEMAQUE Marie-Claude.

Date de convocation : 15/02/2018

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : MARCADIER Christian - MEAR Emmanuel.

Pouvoirs : MARCADIER Christian a donné pouvoir à MOREAU Jean Clément - MEAR Emmanuel a donné pouvoir à DESAGE Sébastien.

Majorité absolue : 8

Validation du procès-verbal de la réunion du 21 février 2018 et du 14 mars 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du 21 février 2018.

Demande de subvention pour les travaux de réaménagement du parking de l'école

Monsieur le Maire expose à partir d'un croquis établi par M. Nicolas GENAUD, architecte du projet du pôle enfance et jeunesse, la situation du parking des écoles qui du fait de l'implantation de la crèche et du centre de loisirs va générer un nombre important de véhicules et va servir de liaison entre les différents équipements, cour des écoles, réfectoire, parc de la mairie.

Il convient donc de :

- 1- Sécuriser au maximum les déplacements des enfants ;
- 2- Sécuriser le stationnement des bus ;
- 3- Agrandir la capacité de stationnement ;
- 4- Dédier des espaces au personnel des écoles et à celui du pôle enfance et jeunesse ;
- 5- Traiter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite par la création d'un cheminement et d'une rampe entre le pôle enfance et l'école.

Monsieur le Maire indique que cet investissement ouvre droit aux différentes dotations de l'État pour accompagner les communes dans leurs investissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Émet un avis favorable à ce projet qui intègre la sécurité et l'accessibilité PMR dans cet équipement partagé ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande d'aide auprès des partenaires habituel Etat (DETR – DSIL), Conseil Départemental de la Charente au titre FSIL, Contrat de ruralité ;

- Autorise Monsieur le Maire à prendre attache auprès du SDEG pour intégrer l'éclairage public sur le site et à signer tous devis y afférent ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'architecte Nicolas GENAUD au fin d'établir le plan définitif et le devis estimatif détaillé des travaux ;
- Approuve le plan de financement comme suit :

Travaux		Financement	
DEPENSES	en euros	RECETTES	en euros
Réaménagement du parking de l'école - Sécurisation des déplacements des enfants	68 721,00 €	Etat DETR	26 500,00 €
		Etat DSIL	?
		Conseil Départemental	11 250,00 €
		Contrat de ruralité	?
Contrôle SPS	1 375,00 €	Montant global des aides souhaitées	37 750,00 €
Maîtrise d'oeuvre	5 498,00 €	Fonds propres de la commune	37 843,00 €
Total HT	75 593,00 €	Total HT	75 593,00 €
TVA 20%	15 119,00 €	TVA 20%	15 119,00 €
Total TTC	90 712,00 €	Total TTC	90 712,00 €

Monsieur le Maire précise que l'autofinancement de la commune sera adapté au financement proposé par Monsieur le Préfet.

Détail versement des contributions aux organisme de regroupement au compte 65548 – autres contributions sur le budget de la commune

Monsieur le Maire propose de verser les différentes contributions aux organismes de regroupement au compte « 65548 – Autres contributions » sur le budget de la commune 2018 de la façon suivante :

	Dénomination	Montant
1	SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE	600.00 €
2	Service ADS : Communautés de Communes des 4B Sud Charente et de Lavalette Tude Dronne	10 000.00 €
3	SDEG 16	10 100.00 €
4	SIVOS DU RIBERACOIS	1 400.00 €
5	ATD 16	1 100.00 €
MONTANT TOTAL		23 200.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements des contributions aux organismes de regroupement au compte « 65548 – Autres contributions » sur le budget de la commune 2018.

Taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations des 12 octobre 2011 et 8 octobre 2014 concernant la taxe d'aménagement. Ces délibérations sont arrivées à expiration le 31 décembre 2017.

Il propose au Conseil de renouveler la taxe d'aménagement pour 3 ans.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 1% ;
- D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) ;
- D'exonérer en totalité de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable en application de la loi n°2013-278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020).

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Evolution du Service Instruction des Autorisation du droit des Sols – Création d'un service commun avec la Communauté de Commune Lavalette Tude Dronne

Considérant la nécessité de créer, à compter du 1^{er} avril 2018 un service unifié entre les Communautés de Communes Lavalette Tude Dronne et 4 B Sud Charente portant sur l'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (I.A.D.S.),

Considérant que la création de ce service unifié nécessite concomitamment la création d'un service commun « I.A.D.S. » entre la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et les Communes de cet EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) pour lesquelles l'Etat n'assure plus l'Instruction des IADS

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Dans l'attente de l'avis du Comité technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la constitution, à compter 1^{er} avril 2018, d'un service commun « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » entre la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et les Communes de cette CdC concernées par le désengagement de l'Etat en matière d'« I.A.D.S »,
- D'approuver la convention correspondante à signer avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- de résilier, à compter du 1^{er} avril 2018, la convention de prestations de service que la Commune avait signé avec la Communauté de Communes 4 B Sud Charente pour l'Instruction des Autorisations du Droit des Sols.

Cette évolution institutionnelle ne modifie pas l'actuel fonctionnement du service « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » ainsi que son financement.

Approbation du compte administratif du budget annexe transport 2017

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe Transport 2017 et se retire. Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Clément MOREAU, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote. Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Transport 2017 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	9 915.28 €
Recettes	6 496.31 €
Excédent de clôture :	2 322.24 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	5 116.00 €
Recettes	19 941.84 €
Besoin de financement :	0.00 €

Hors de la présence de M. Alain RIVIERE, Maire, sous la présidence de M. Jean-Clément MOREAU, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget annexe Transport 2017.

Approbation du compte administratif du budget annexe assainissement

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe Assainissement 2017 et se retire. Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Clément MOREAU, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote. Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	52 960.27 €
Recettes	68 510.09 €
Excédent de clôture :	90 737.54 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	22 659.28 €
Recettes	27 658.00 €
Excédent de clôture :	26 401.12 €
Restes à réaliser :	0.00 €

Hors de la présence de M. Alain RIVIERE, Maire, sous la présidence de M. Jean-Clément MOREAU, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget annexe Assainissement 2017.

Approbation du compte administratif du budget communal 2017

M. le Maire présente le compte administratif du budget de la commune 2017 et se retire. Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Clément MOREAU, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote. Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget de la commune 2017 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	466 260.21 €
Recettes	667 586.42 €
Excédent de clôture :	708 419.84 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	224 501.87 €
Recettes	123 425.21 €
Restes à réaliser :	
Dépenses	136 550.00 €
Recettes	0.00 €

Besoin de financement : 305 535.86 €

Hors de la présence de M. Alain RIVIERE, Maire, sous la présidence de M. Jean-Clément MOREAU, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget communal 2017.

Affectation du résultat du budget annexe transport 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2017	- 3 418.97 €
Résultats antérieurs reportés	5 741.21 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 :	2 322.24 €

<u>Section d'investissement</u>	
Solde d'exécution cumulé	12 588.43 €
Besoin de financement	0.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe transport 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 12 588.43 €
- ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 2 322.24 €

Affectation du résultat du budget annexe assainissement 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2017	15 549.82 €
Résultats antérieurs reportés	75 187.72 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 :	90 737.54 €

<u>Section d'investissement</u>	
Solde d'exécution cumulé	26 401.12 €
Restes à réaliser :	0.00 €
Solde d'exécution reporté	26 401.12 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe assainissement 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant au R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 26 401.12 €
- ✓ Solde d'exécution de la section de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 90 737.54 €

Affectation du résultat du budget communal 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2017	201 326.21 €
Résultats antérieurs reportés	507 093.63 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 : 708 419.84 €

Section d'investissement

Solde d'exécution cumulé - 168 985.86 €

Restes à réaliser dépenses : - 136 550.00 €

Restes à réaliser en recettes : 0.00 €

Solde d'exécution reporté - 305 535.86 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget communal 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la commune de la façon suivante :

- ✓ Affectation en réserves **R1068** en investissement la somme de : **305 535.86 €**
- ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire **002** « excédent de fonctionnement reporté » soit **402 883.98 €**

Dissolution du Groupement de Coopération sociale et médico-sociale « Au fil du Temps »

Lors de l'assemblée générale du GCSMS « au fil du temps » qui s'est tenue le 06 février 2018, Madame la Présidente du groupement a présenté un projet de dévolution du cadre juridique du groupement.

Après huit ans de fonctionnement, nous constatons que la forme actuelle du groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale présente quelques limites et ne permet pas de bénéficier de toutes les dispositions mises en place par le législateur en matière de Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ou taxe sur les salaires.

Depuis sa création, le GCSMS connaît des difficultés pour équilibrer ses comptes et doit avoir recours à des demandes de subventions exceptionnelles auprès du Conseil Départemental de la Charente.

Une solution avancée consisterait à dissoudre le groupement et à créer une association loi 1901, à transférer au bénéfice de l'association l'ensemble des biens actifs et passifs et des moyens affectés par le groupement à ses missions.

L'ensemble des dispositions de ce transfert sera repris dans un traité de dévolution à titre universel dont le projet est joint à la présente. Un modèle de statut est également proposé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide :

- 1- D'approuver le principe de la dissolution du GCSMS « au fil du temps » et la constitution d'une Association loi 1901 ;
- 2- D'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Séverin à la future association en tant que membre fondateur ;
- 3- D'approuver le projet de traité de dévolution de l'actif et du passif du groupement à l'association ;
- 4- D'affecter l'avance de 1 500.00 € (mille cinq cent Euros) qui a été versée au GCSMS (par le CCAS de St-Séverin), à la nouvelle association ;
- 5- De désigner le Maire, Monsieur Alain RIVIERE, comme membre titulaire et proposer Monsieur Patrick GALLES comme membre suppléant pour siéger dans cette association.
- 6- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'article L.1636-B sexies du code général des Impôts reconnaissant aux conseils municipaux la compétence du vote des taux des taxes foncières et taxe d'habitation.

Monsieur le Maire invite le conseil à fixer les taux des 3 taxes qui permettront le financement de ses projets.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Le taux des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et les non bâties) est inchangé par rapport à l'exercice 2017.

1. Taxe d'habitation :	7.37 %
2. Taxe sur le foncier bâti :	20.89 %
3. Taxe sur le foncier non bâti :	34.91 %

Approbation des comptes de gestion 2017 de la commune de St Séverin et des budgets annexes

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats constatés aux comptes de gestion 2017 présentés par le Trésorier pour :

- COMMUNE de SAINT-SEVERIN et budgets annexes
- TRANSPORT
- ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Considérant que les chiffres émis en dépenses et en recettes sur l'exercice 2017 par M. le Trésorier de CHALAIS, sont conformes à ceux des comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire, n'émet aucune observation et APPROUVE les COMPTES DE GESTION de l'exercice 2017, des établissements suivants :

- **COMMUNE de SAINT-SEVERIN et budgets annexes**
- **TRANSPORT**
- **ASSAINISSEMENT**

Informations diverses :

Compte rendu du conseil d'école du 26 février 2018 :

Monsieur Patrick GALLES prend la parole pour souligner les grandes lignes du conseil d'école qui s'est tenu le 26 février 2018 : retour à la semaine des 4 jours à la rentrée de septembre 2018. Sur le territoire de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, 13 écoles sont favorables au retour à la semaine des 4 jours contre 10 à la semaine des 4.5 jours. Dans le souhait d'une harmonisation, le Conseil Communautaire se prononce pour le retour à la semaine des 4 jours. On note pour la rentrée prochaine, 110 élèves inscrits.

Monsieur le Maire souligne la mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité et plan de confinement. Dans le contexte actuel, il est obligatoire et doit permettre de mettre en sécurité les enfants. Monsieur le Maire souligne que ce PPMS est archivé dans le clapet « sécurité » de l'armoire métallique du secrétariat pour en prendre connaissance et à toutes fins utiles.

Formation CACES Nacelle des agents du service technique :

Monsieur le Maire souligne que les trois agents du service technique, les deux titulaires, Messieurs Bruno SIMONET et Christophe VRITONE ainsi que l'agent en contrat emploi avenir, Monsieur Jean-Baptiste TERMENIERE suivent une formation CACES nacelle sur la commune de Ribérac. Elle a débuté ce jour pour la théorie, se poursuit par la conduite de nacelle le 1^{er} mars, sanctionnée par un test théorique et pratique le 8 mars prochain. Elle coûte 1 590 € TTC pour les 3 agents.

Elle vise à permettre :

- la mise en place et le retrait des décorations de Noël par le service technique de la mairie.
- faire baisser la facture de ce poste réalisé par le SDEG 16 pour environ 3 000 €/an, pose et dépose comprise. A l'avenir, la collectivité n'aurait à payer que la location de la nacelle à l'entreprise LOCATOUMAT pour environ 400 €/pose-dépose.

Immeuble Bretonnet : quelles évolutions ?

Monsieur le Maire fait part au Conseil que devant le non-aboutissement de la partie à vendre de l'ancien immeuble BRETONNET, il y aura lieu lors d'une prochaine séance de débattre de la suite à donner. Réflexion à mener prochainement sur le projet de

travaux pour insérer deux logements dans ce bâtiment et établir des dossiers de demandes d'aide pour contribuer à son financement.

Point sur les chantiers en cours :

Bâtiment loisirs nature au Colombier : Monsieur le Maire mentionne que ces travaux entrent dans la phase finale, la peinture et le carrelage sont quasiment terminés. On peut tenir l'engagement de clôture des travaux pour fin mars 2018.

Des malfaçons concernant l'entreprise LAFAYE BATIMENTS ont été soulignées et vont être rectifiées.

Pôle enfance et jeunesse : les travaux accusent un retard d'environ trois semaines en raison des pluies incessantes sur notre territoire. En cours, fondation + préparation coulage béton. Monsieur le Maire rappelle l'obligation de terminer le chantier dans les délais, c'est-à-dire fin octobre 2018, sous peine de ne pas obtenir le versement des subventions de la CAF.

Par ailleurs, réflexion sur le futur parking mutualisé école, crèche, centre de loisirs, RAM/LAEP.

Toilettes publiques mairie aux normes accessibilité : les travaux avancent rapidement, passage des câbles, branchements au tout à l'égout, passage PMR, plafond réalisés. Prochainement, carrelage, éléments sanitaires et portes seront installés.

Elagage des arbres à la guinguette : ces travaux ont commencé le 20 février. Il reste à présent à broyer l'ensemble des branches, ce qui représente beaucoup d'heures de travail en perspective pour les agents du service technique. Monsieur le Maire précise qu'un tilleul dont le tronc était complètement pourri et qui menaçait de tomber a été abattu place du Marché.

Changement du standard téléphonique de la mairie devenu trop ancien et équipement de l'ensemble des bureaux. Le prestataire de service actuel a été contacté avec établissement d'un devis sans nouvelle visite sur site. Une seconde entreprise, l'établissement TES, a été sollicitée pour la même prestation. Attente visite semaine prochaine.

Acquisition d'une nouvelle tondeuse au service technique : l'entreprise CHEVALERIAS a proposé un devis jugé trop excessif. Les établissements SIMONNET ET FILS ont proposé des devis nettement moins cher.

Campagne de recensement de la population : Monsieur le Maire souligne le travail du coordinateur très important et l'efficacité des deux agents recenseurs, Mesdames Josie MERZEAU et Martine MOULIN dont le travail a été réalisé en trois semaines. Pour la première fois, les données pouvaient être réalisées et collectées par le biais d'Internet, de l'ordre de 56 % sur la commune.

On recense :

- 407 résidences principales ;
- 111 résidences secondaires ;
- 45 logements vacants ;
- 02 logements occasionnels (MAFPAH) ;

Soit 565 maisons comprenant 20 % de résidences secondaires et 8 % de logements vacants.

Monsieur le Maire souligne que la population augmente par rapport au dernier recensement en 2013 où l'on comptait 745 habitants (population INSEE) = 733 habitants et 12 comptés à part.

En février 2018 :

- 812 habitants (population INSEE) = 795 présents + 17 comptés à part (population DGF). Soit une augmentation de + 67 personnes par rapport à 2013.
- En totalité : 933 habitants = 812 pop. INSEE + 111 résidences secondaires (Une résidence secondaire ne compte qu'un habitant par résidence).

Autres points abordés :

Assainissement : mise aux normes de 2 postes de relèvement avec passage de caméra dans les conduites.

Prévoir une réunion pour le choix du mobilier du bâtiment loisirs nature au Colombier.
Peinture volets salle du Vieux Four + logement Marinette BAYONNE.

Place du Marché : téléphoner à AGUR afin de fermer le compteur eau qui ne sert plus pour la commune et qui, par contre, est utilisé par les riverains pour laver les voitures.

Isolation du plafond de la salle des fêtes à prévoir en 2019.

JAMOT : demander un devis pour entretien de la climatisation de la salle des fêtes.

Lors d'un prochain conseil municipal, prévoir d'aborder :

- GEMAPI
- Travaux Immeuble BRETONNET
- Subventions aux associations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 22h00.

Signatures :

Patrick BENOIT	Sébastien DESAGE	Karine FOURRE-GALLURET
Patrick GALLES	Teddy GENDRON	Christian MARCADIER Absente excusé
Emmanuel MEAR Absent excusé	Bruno MERCIER	Jean Clément MOREAU
Andréa MORGAN	Marie Edith PLANTIVERT	Alain RIVIERE
Sylvette SIMONET	Jacky SOCHARD	Marie-Claude TELEMAQUE